

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 14 octobre 2016 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., LEDUC M., DEROGNAT N., CHAPUY B.

Absent-excuse : Mr DOSNE P.

Secrétaire de séance : Mr PASSAQUET Christian

Date de convocation : vendredi 7 octobre 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 14 octobre 2016 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Acquisition de terrains :

➤ **pour aménagement du virage sur la RD81 au village du bas parcelle C95**

Monsieur le maire remémore au conseil leur décision, le 20 mai dernier d'acquérir une superficie d'environ 100 m² issue du démembrement de la parcelle C95 afin de constituer un puits d'infiltration des eaux pluviales (entre 15 et 20 € du m²). Suite au passage du géomètre le 14 septembre, la surface exacte est de 125 m², le prix négocié avec les propriétaires de 17 € du m². Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir 125 m² de la parcelle C95 à 17 € du m² et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cette acquisition.

➤ **en vue de l'installation d'une réserve incendie « en Plagneux » parcelle B953**

Monsieur le maire rappelle au conseil la décision prise lors du conseil municipal du 20 mai 2016 d'acquérir la parcelle B953 (1550 m²) afin de créer une réserve foncière en vue d'installer une citerne/réserve d'incendie pour la protection du quartier « des chevrettes » au village du bas. Le prix d'acquisition initialement proposé de 0.20 €/m², frais d'acte de vente pris en charge par la commune, n'ayant pas été accepté par les propriétaires de la parcelle, le conseil décidait en réunion le 12 juillet dernier de faire une nouvelle proposition entre 0.64 et 0.77€/m².

Monsieur le maire informe le conseil du nouveau prix négocié avec les propriétaires de 1100 € les 1550 m² (0.71€ du m²). Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'acquérir la parcelle B953 à 1100 € avec prise en charge des frais d'acte de vente par la commune et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cette acquisition.

Acceptation d'une cession de terrain de la parcelle C111 sise chemin du Lavoir

Monsieur le maire fait part au conseil de la proposition reçue de céder gratuitement, frais de bornage et de notaire compris, à la commune une partie de la parcelle C111 (environ 20 m²) située chemin du Lavoir, derrière le dégrilleur de la station de pompage rénovée.

Compte-tenu que cette parcelle jouxte la voirie communale, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette cession gratuite issue du démembrement de la parcelle C111 sans frais de bornage ni de notaire à la charge de la commune.

Prise en charge par la communauté de communes de la Vallière :

➤ **remplacement de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales et de son regard lié au raccordement de la nouvelle station d'épuration**

Monsieur le maire informe le conseil que dans le cadre des travaux de raccordement de la nouvelle station d'épuration, le coût de remplacement de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales et de son regard, place du Lavoir, a été pris en charge par la communauté de communes de la Vallière.

➤ **Epierrage des Conches**

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux d'entretien du site des Conches au printemps sont habituellement faits bénévolement par des administrés. Mais le relief du sol comprenant de nombreuses roches, celui-ci devenait impossible à faire.

C'est pourquoi il a été fait appel à un professionnel pour effectuer des travaux de concassage des roches d'affleurement. Ces travaux pris en charge par la communauté de communes de la Vallière ont permis de rendre tout son attrait touristique à ce site et faciliteront grandement son entretien.

➤ **Elagage de la route des Crêtes et du site des Conches**

Dans le même temps, la communauté de communes de la Vallière a fait réaliser des travaux d'élagage le long de la route des Crêtes et sur le site des Conches, sécurisant ainsi ce dernier en cas d'incendie.

Dépose de la cabine téléphonique par Orange

Monsieur le maire donne lecture au conseil du courrier d'Orange reçu le 7 septembre 2016, l'informant du démontage de la cabine téléphonique située au village du bas. Il est à noter que le temps moyen d'utilisation de la cabine de Ramasse est de 3 secondes/jour.

Travaux de remise en état de la concession funéraire n°22 - plan n°80

Monsieur le maire informe le conseil que le monument de la concession funéraire n°22 – plan n°80 est gravement endommagé. Cette concession ayant été reprise par la commune le 27 septembre 2005, l'enlèvement de ce monument est nécessaire. Monsieur le Maire présente au conseil 2 devis en vue de la dépose du monument et remise en état de la concession. Après examen, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise PROFUNERAIRE pour un montant de 240 € TTC.

Modification statutaire portant sur la compétence assainissement de la Communauté de Communes de la Vallière

Monsieur le maire rappelle au conseil que la communauté de communes de la Vallière exerce la compétence assainissement. Dans le cadre de la fusion avec la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, cette compétence est optionnelle, or, il a été annoncé que la future agglomération ne restituerait aucune des compétences aux communes. Sous réserve de l'accord du Préfet, l'exercice de la compétence assainissement par la communauté d'agglomération serait possible, pendant une période transitoire, sur le seul territoire éligible des communautés de communes BDSR et La Vallière. Pour ce faire, la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallière est nécessaire, rendant la compétence assainissement facultative. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Affouage saison 2016-2017

La liste des affouagistes pour la saison 2016-2017 est arrêtée à 4 affouagistes.

Exploitation de la parcelle n°13

Monsieur le maire fait part au conseil du courrier de l'ONF précisant le programme de coupes pour l'année 2017, à savoir le permis d'exploiter la parcelle n°13. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Demande de subvention du Sou des écoles de Villereversure-Ramasse pour l'activité réalisée sur l'étude du Suran

Monsieur le maire rappelle au conseil que lors de la réunion du 18 mars 2016 ils avaient accepté d'aider au financement de l'étude du Suran auxquels ont participé les élèves de l'école primaire de Villereversure. Le reste à charge du Sou des écoles étant de 581.40 €, le maire expose le montant de participation pour la commune de Ramasse comptant 33 élèves sur 159, soit 120.67 €.

Budget et comptabilité de la commune : bilan 2015 de la qualité et analyse financière fiscale

Monsieur le maire présente au conseil 2 documents reçus du comptable de la trésorerie de Bourg-en-Bresse sur la qualité des comptes locaux en 2015. Ce document fait apparaître une bonne gestion.

Dématérialisation :

➤ **factures - mise en œuvre de CHORUS**

Dans le processus de la dématérialisation, à compter du 1er janvier 2017, les collectivités territoriales auront l'obligation d'accepter les factures transmises par les grandes entreprises sous forme électronique. Au 1^{er} janvier 2020 toute entreprise ne pourra transmettre ses factures que de façon dématérialisée. Ceci nécessite la mise en place et l'intégration de ce nouveau programme mutualisé « Chorus » dans la gestion comptable de la commune. Pour ce faire, Monsieur le maire présente au conseil le devis de l'entreprise BERGER LEVRAULT, actuel prestataire de logiciel de comptabilité, comprenant un contrat de maintenance sur 3 ans et une mise en service accompagnée. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

➤ **signature électronique**

Dans le même temps, Claire COURDIL, secrétaire de mairie, propose de passer à la dématérialisation des bordereaux de mandats et titres. Une explication du devis de l'entreprise BERGER LEVRAULT est faite, seule entreprise ayant répondu sur les 2 sollicitées, comprenant également un contrat de maintenance sur 3 ans et une mise en service accompagnée. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Matériel informatique : antivirus

Compte tenu des piratages informatiques de plus en plus nombreux, sur proposition du prestataire de maintenance informatique, Monsieur le maire soumet au conseil l'offre antivirus de l'entreprise VRDIS pour un montant total sur 3 ans de 149.20 € HT. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Achat de pneus pour la tondeuse autoportée

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité d'équiper la tondeuse autoportée de 2 pneus agricole pour l'entretien des espaces verts de certains sites en toute sécurité. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise GARRY pour un montant total de 162.60 € TTC.

Projet d'aménagement des abords du cimetière :

➤ Demande de subvention à la Communauté de Communes de la Vallière

Dans le cadre du projet d'aménagement des abords du cimetière, Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une subvention représentant jusqu'à 10% du coût des travaux peut être demandée à la Communauté de communes de la Vallière. Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter cette aide.

Réparation des guirlandes de Noël et programmation de leur pose

Monsieur le maire informe le conseil que toutes les guirlandes sont en bon état de marche et que leur pose est programmée après le 8 décembre jusqu'au 8 janvier 2017.

Repas de fin d'année et colis des Aînés

Suite à la dissolution du CCAS et à l'éventuelle création d'un CCAS Intercommunal en 2017, Monsieur le maire propose au conseil de créer un groupe de travail pour effectuer le choix et la distribution des colis ainsi que le choix du menu pour le repas des Aînés le dimanche 4 décembre 2016 à 12h00 à la salle polyvalente.

Après consultation, ce groupe comprend Mme LE SANT, Mrs JOLY, DEROGNAT, GUILLEMOT et PORRIN. 3 des anciens membres du CCAS souhaitant continuer à participer seront sollicités pour la distribution des colis.

Cérémonie du 11 novembre

Une lecture de textes faite par les enfants de Ramasse est prévue lors de la cérémonie, qui sera suivie d'un vin d'honneur.

Délégations du Maire

Sans objet.

Compte-rendus des commissions

- SMISA : réunion du comité syndical le 6 octobre 2016 : dissolution du SMISA au 1^{er} janvier 2017, compétence reprise par GEMAPI au niveau intercommunal.
- commission « carte communale » : réunion le 13 octobre 2016 suite au pré-avis défavorable de la DTT quant au périmètre proposé. Sur proposition de l'urbaniste, la commission suggère de réduire ce périmètre d'1.2 hectare environ. Après étude du nouveau périmètre, le conseil donne un avis favorable et décide de poursuivre la démarche de validation de la carte communale.

Questions diverses

- Chemin du lavoir VC n°13 quartier des Ryons obstrué : jugement en référé le 4 octobre 2016. En attente de son délibéré le 18 octobre 2016.
- Travaux d'accessibilité : les dossiers de réalisation des travaux seront déposés très prochainement à la DDT.
- Un nettoyage de l'intérieur du lavoir du village d'en Bas est nécessaire.
- Le site de l'ancienne station d'épuration doit être entretenu.
- La route du Viaduc est sérieusement faïencée. Des travaux devront être envisagés.
- Derrière les Granges et Petit Charreton : il est nécessaire de prévoir, sur 2017, la pose d'un revêtement bicouche sur les parties de la voirie communale.
- Une visite du tunnel d'assèchement commentée par l'Agek est programmée le samedi 19 novembre 2016.
- Dates des prochaines élections en 2017 (1^{er} et 2nd tour) : présidentielles : 23 avril et 7 mai – législatives : 11 et 18 juin.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 16 décembre 2016 à 19h30